

L'an de grâce 1719 le 20 de fev.
 nous apres avoir veu les fiancés
 & publications des trois ^{bons} par trois &
 dimanche consentis entre
 Joseph Cornier fils de Jacques
 et Antoinette Guy d'une part et
 Marie Jeanne Briant fille de
 de Sirmin et noble de feu
 et n'y ayant trouvé aucun empêch
 chement, ay veu d'eux le
 promesse et consentement de
 mariage et dit la messe en
 présence des deux parties et
 invoquer. marg. de Joseph + Cornier
 marg. de Marie Jeanne + Briant
 marg. de Pierre + Briant
 François Perron

François Cornier
 Petit père
 Curé